

RUANDA-URUNDI

Service Pénitentiaire

MAISON
CENTRALE DE DETENTION

Nom : Niringabo, muhutu, coll. Kiry. chef

Origine : Culari chef Gakwara pos. du

Chefferie : Lubra territoire de Ruhengeri

Poste :

Profession :

Nº du R. E. : 1561

Nº du R. M. P. : 2226/Ruhengeri

Nº Dactyl. :

Arrêté, le : 3.9.40

Entré, le : 3.9.40

Condamné, le : 3.9.40

1/4 de peine :

Sortie, le : 10.9.40

Rapatrié, le :

Expulsé, le :

Décédé, le :

A.S.T.I payé le 7.9.40 quitt. 899

Le Gardien,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "M. ...".

REQUISITION

à fin
d'emprisonnement

Reg. du M. P. N° 2886

Registre du rôle N°

TRIBUNAL

du Police de Ruhengeri

RE
1561.

L'Officier du Ministère Public près le Tribunal de

Police de Ruhengeri

En vertu de l'article 82 de l'ordonnance-loi du 30 août 1924 et des articles 142 et 146 du décret du 11 juillet 1923 ;

Requiert Monsieur le Gardien de la prison à

de recevoir et emprisonner le nommé Sirimangalese, fils de Kabulua ¹⁹³⁰
le 26 juillet 1930 au lieu d'arrêtement pour Aulua
Terr. Ruhengeri.

condamné par jugement du Tribunal

Police de Ruhengeri

en date du

3. 9.

1930 devenu irrévocable le

1930

à 7 h. du S. P. P. + 3 h. d'auz. ou 2 h. du S. P. S. à pays des 7 jrs
du chef d'

2. 10. 1930 au 1er d'août 1931

Art. 1 et 3 du Rg 89 du 17. 8. 31 R. R.

Ruhengeri, le 3. 9. 1930.

L'Officier du Ministère Public,

J. J. J. J.

